

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT  
MEDITERRANEE

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°2014 001862**

**OBJET :**

**Contrat de prêt à usage  
parcelle AC163:  
Bergerie de Castelnaud-  
de-Guers**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu la délibération N°001325 du conseil communautaire du 14 avril 2014 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

Vu le procès-verbal d'élection du Président du 14 avril 2014 portant élection de Monsieur Gilles D'ETTORE en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

Vu l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées

Vu la délibération N°001358 du conseil communautaire du 24 avril 2014 accordant à Monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment autorisant Monsieur le Président, à passer les conventions de mise à disposition ;

Réf. : CB/sgb/ia

Considérant que le commodat initial, conclu dans le cadre de l'exploitation de la bergerie de Castelnaud-de-Guers, est arrivé à échéance et que cette activité nécessite la poursuite de l'accompagnement à l'installation de l'éleveur en vue de favoriser la réussite de ce projet;

**DECIDE**

- **Article 1** : : De signer un contrat de prêt à usage avec Mme Uta NOWAK demeurant 12, rue Georges Thary 34800 CLERMONT L'HERAULT, pour l'occupation de la bergerie constituée des immeubles sis lieu-dit « Le Peyral », parcelle cadastrée AC 163 située à Castelnaud-de-Guers.

- **Article 2** : D'accepter cette mise à disposition à titre gratuit

- **Article final** :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT- THIBERY, le lundi 4 mai 2020

  
**Le Président**  
**Gilles D'ETTORE**

